

Procès-verbal n°36 de la Commission Foot Animation

| | |
|-------------------|---|
| Réunion du : | 05/05/23 |
| À : | 10h - Dématérialisée |
| Présidence : | M. Didier CASANADA |
| Présents : | Mmes Martine JOLY, Nadine GRECO Mrs Jean-Pierre RIEU, Denis LASGOUTE, Sauveur ROMAGNOLE, Daniel OLIVET |
| Absents excusés : | |

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 35 de la réunion du 28/04/2023.

Championnat U12/U13

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en U12/U13 D1 devront obligatoirement avoir un éducateur diplômé dans la catégorie, à DEFAUT le club sera pénalisé de retrait de point au classement à chaque journée en infraction. (Art.10 des RG District)

Accord Matches Avancés de la dernière journée du 20 Mai :

(Par application de l'Article 91.3 des RG du Dsitrict)

Après vérification des classements (aucune incidence sur le classement) la commission accorde les demandes de modification des rencontres suivantes :

- D1 Poule E N°25502213 US Garons / Manduel SC du 20 Mai au 13 Mai 10h30
- D1 Poule E N°25502212 Ol Mas de Mingue / CO Soleil Levant du 20 Mai au 10 Mai 17h00

- D1 Poule B N°25502123 EF Vézenobres / OL Uzès du 20 Mai au 13 Mai 10h30
- D1 Poule B N° 25502122 OL Ales / Ent Calvisson Vaunage du 20 Mai au 13 Mai 10h30

(les 2 rencontres se jouent le même jour à la même heure)



LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION"

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

RAPPEL

Equipes Qualifiées (16) pour la FINALE Jean Pierre ROUX qui aura lieu le Samedi 20 mai 2023 à Vergèze

Beucaire jonq 11 – Ales 11 – Nimes Ol 11 – Manduel 11 – Mas de Mingue 11 – Calvisson Vauvage 11 Rousson 11 – Vezénobres 11 – Marguerittes 11 – Bagnols Pont 11 – Ent Uzes Ol 12 – Efc Beaucaire 11 - N Gazelec 11 - S Levant 11 – Vergeze 11 – Laudun 11

Les clubs recevront les convocations sur leur boîte officielle,

Foot Animation - U10 à U10/U11

RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en **U10/U11 et U10 ELITE** devront obligatoirement avoir un éducateur diplômé dans la catégorie, à **DEFAUT** le club ne pourra pas prétendre jouer en ELITE.

Foot Animation - U6 à U8/U9

RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en **U8/U9 – U8 – U6/U7 ELITE** devront obligatoirement avoir un éducateur diplômé dans la catégorie, à **DEFAUT** le club ne pourra pas prétendre jouer en ELITE.

Journée Nationale des Débutants (U7) à Poulx le Samedi 27 Mai (complet)

Foot Animation - FEMININES

FINALE GARDOISE U12/U13 F

La Finale Gardoise U12/U13 F : ES Marguerittes / N Métropole aura lieu le **Samedi 27 Mai 2023** sur les installations de **Bezouze à 10h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Daniel OLIVET

